Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary **Assembly**
Assemblée parlementaire

Doc. 10910
24 avril 2006

Programmes de régularisation de la situation des immigrés clandestins

Proposition de recommandation
présentée par John Greenway et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Selon une estimation prudente, il y aurait en Europe entre 3 et 5 millions d'immigrés en situation irrégulière.

2. Les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent de plus en plus imaginer des stratégies permettant de faire face au grand nombre d'immigrés en situation irrégulière installés en Europe et de migrants qui arrivent clandestinement en Europe.

3. Pour beaucoup d'Etats, les retours volontaires ou forcés peuvent constituer une solution privilégiée mais ils ne sont pas toujours possibles. Certaines personnes ne peuvent être renvoyées dans leur pays faute d'accord de réadmission et certains Etats peuvent décider de ne pas renvoyer d'autres personnes pour des raisons humanitaires ou même économiques, si leur économie dépend de la main-d'œuvre fournie par les immigrés en situation irrégulière.

4. Une des stratégies utilisée au cours des dernières décennies par plusieurs Etats membres consiste à mettre en œuvre des programmes de régularisation en masse.

5. L'OIM et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ont estimé qu'au cours des années 90, environ 1,5 million de personnes dans cinq pays d'Europe ont vu leur situation régularisée. La Grèce a introduit récemment un programme de régularisation touchant près de 228 000 personnes, alors que la même année le Portugal a régularisé la situation de 170 000 personnes. L'Italie a fait de même pour 634 700 personnes en 2002. En 2005 l'Espagne a adopté un vaste programme de régularisation qui a concerné environ 700 000 immigrés.

6. Cependant, cette stratégie de régularisation est extrêmement controversée, tant à l'échelon national qu'au niveau européen, et certains Etats, comme l'Allemagne et les Pays-Bas, ont fortement critiqué ces programmes.

7. Plusieurs arguments sont avancés en faveur des programmes de régularisation, qui sont supposés :

- fournir à l'Europe la main-d'œuvre et les compétences dont elle a besoin ;
- offrir une manière de lutter contre l'économie souterraine ;
- permettre d'accroître les recettes fiscales et les cotisations de sécurité sociale ;
- représenter un moyen efficace de garantir le respect des droits et la dignité de très nombreuses personnes vivant en marge de la société.

8. Par contre, les détracteurs des programmes de régularisation avancent les arguments suivants :

- il n'y a pas de preuve qu'ils résolvent le problème de l'immigration irrégulière ;
- ils menacent la crédibilité d'une politique de l'immigration ;
- ils ont un effet d'appel, encourageant l'immigration clandestine avec l'arrivée de nouveaux migrants qui viennent combler les emplois réservés à la main-d'œuvre à bon marché et facile à exploiter ;

- de nombreux immigrés clandestins ne profitent pas de ces programmes et continuent de travailler dans l'économie souterraine en conservant leur situation irrégulière ;
- les immigrés régularisés peuvent aller travailler dans les autres pays d'Europe, ce qui entraîne des conséquences pour le chômage dans ces pays.

9. Il est nécessaire d'organiser au niveau européen un large débat bien argumenté sur les avantages et les inconvénients des programmes de régularisation, prenant en compte les diverses expériences qui ont eu lieu jusqu'à présent en Europe. Il s'agit de répondre à une série de questions, couvrant notamment les aspects suivants:

- la forme des programmes de régularisation mis en œuvre jusqu'à présent ;
- l'impact politique, social et économique des programmes de régularisation ;
- a contribution que ces programmes peuvent apporter à une stratégie globale de gestion des migrations ;
- les mesures d'accompagnement nécessaires en cas d'adoption et de mise en œuvre de ces programmes ;
- les bénéficiaires des différents programmes et la manière de les définir et de les traiter.

10. Compte tenu de la controverse concernant les programmes de régularisation, l'Assemblée parlementaire recommande au Comité des Ministres :

- de contribuer à un large débat bien argumenté sur l'usage des programmes de régularisation en Europe, au moyen d'une analyse des différents programmes qui ont été mis en œuvre en Europe ;
- de tirer des conclusions concernant la réussite où l'échec des programmes de régularisation mis en œuvre;
- d'élaborer des lignes directrices pour la mise en œuvre future éventuelle de programmes de régularisation par les Etats membres de manière à contribuer à une politique de gestion des migrations en Europe;
- d'étudier les possibilités que pourraient offrir les programmes de régularisation pour améliorer les conditions d'emploi des travailleurs immigrés d'une manière générale et pour renforcer leurs droits.

Signé[1]*:*

GREENWAY, John, Royaume-Uni, GDE
AYDIN, Hüseyin-Kenan, Allemagne, GUE
CHOPE, Christopher, Royaume-Uni, GDE
de PUIG, Lluís Maria, Espagne, SOC
DENDIAS, Nikolaos, Grèce, PPE/DC
EINARSSON, Mats, Suède, GUE
HANCOCK, Michael, Royaume-Uni, ADLE
IWIŃSKI, Tadeusz, Pologne, SOC
MENDONÇA, Ana Catarina, Portugal, SOC
OLIN, Kalevi, Finlande, SOC
REYMANN, Marc, France, PPE/DC
STOISITS, Terezija, Autriche, SOC
TOROSYAN, Tigran, Arménie, GDE
VERMOT-MANGOLD, Ruth-Gaby, Suisse, SOC
WILLE, Paul, Belgique, ADLE
ZAPFL-HELBLING, Rosmarie, Suisse, PPE/DC

1 SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe